

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE** le **ONZE AVRIL**
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 29 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 22

- Pour : **22**

- Contre : **/**

- Abstention : **/**

Présents : 18

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux

Absents et excusés : 05

MM. Mmes BAUD PACHON Valérie, BÉARD Patrick, COQUILLARD Michel, RASERA Louise et TROMBERT Fabien

Pouvoirs : 04

Madame BAUD PACHON Valérie

à Monsieur BERGER Jean-François – maire

Monsieur BÉARD Patrick

à Monsieur FOURNET Bernard

Monsieur COQUILLARD Michel

à Monsieur BAUD Philippe

Madame RASERA Louise

à Madame MUGNIER CASTEX Margaux

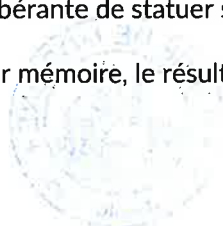
- Madame Margaux MUGNIER CASTEX a été désignée secrétaire -

D_2024_04_17

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 : BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2023, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Pour mémoire, le résultat du budget pour l'exercice 2023 est déterminé de la manière suivante :



	Fonctionnement	Investissement	Résultats
Résultat de clôture 2022	591 701,55 €	-113 619,01 €	478 082,54 €
Affectation au financement de l'investissement	192 097,06 €		192 097,06 €
Recettes 2023	464 600,90 €	252 891,74 €	717 492,64 €
Dépenses 2023	461 322,63 €	251 052,74 €	712 375,37 €
Résultat avant report	3 278,27 €	1 839,00 €	5 117,27 €
Résultat de clôture 2023	402 882,76 €	-111 780,01 €	291 102,75 €

Ce résultat laisse donc apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 402 882,76 €,
- un déficit de la section d'investissement de 111 780,01 €,
- un résultat global excédentaire de 291 102,75 €.

En tenant compte d'un solde de restes à réaliser de 147 372,20 €, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 259 152,21 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REPORTE le déficit d'investissement de 111 780,01 € au compte 001,

APPROUVE les reports de dépenses d'investissement pour 147 372,20 €, conformément à l'état des restes à réaliser,

AFFECTE au compte 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 259 152,21 €, pour couvrir le déficit d'investissement et le solde des restes à réaliser,

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 143 730,55 € au compte 002.

Pour extrait certifié conforme,
 fait à Morzine, le 16 avril 2024.

La secrétaire de séance,
Margaux MUGNIER CASTEX.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.